



La gestion des déchets en habitat collectif



GUIDE DES  
**GARDIENS**



## SOMMAIRE

<b>Le gardien au cœur de la gestion des déchets en habitat collectif .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Les missions du gardien en terme de gestion des déchets .....</b>	<b>p. 4-5</b>
<b>Le tri et la valorisation des déchets .....</b>	<b>p. 6-7</b>
<b>La prévention et le tri des déchets en habitat collectif .....</b>	<b>p.8-9-10</b>
<b>Foire aux questions .....</b>	<b>p.11</b>

En tant que gardien d'immeuble(s) ou de résidence(s), vous êtes un acteur essentiel de la vie collective. Vous contribuez au bon fonctionnement des collectes, vous informez et sensibilisez les habitants au tri.

Le SIGIDURS, Syndicat de gestion et de valorisation des déchets de l'Est du Val d'Oise, met ce guide à votre disposition pour vous aider au quotidien dans la gestion des déchets ménagers.

Vous y trouverez les informations pratiques concernant l'organisation du tri et des collectes, ainsi que des réponses aux interrogations des résidents.





## LES RIPEURS

Ils ont pour mission de collecter les bacs que vous sortez sur le trottoir. Ils peuvent détecter les erreurs de tri et vous en informer.

Marc, ripeur sur le territoire du SIGIDURS:

« En tant que ripeur, on vérifie que les consignes de tri sont respectées. Quand on constate une anomalie, on ne prend pas le bac en mettant un scotch de refus. Celui-ci doit être retiré pour être collecté au prochain passage. »

## LES HABITANTS

Ils sont les premiers concernés par le geste de tri. Vous connaissez leurs préoccupations. Ils vous connaissent et vous font confiance. Vous pouvez leur transmettre les bons gestes de tri.

Martine, habitante à Ézanville :

« J'essaie de respecter les consignes de tri affichées dans le local propreté de mon immeuble. Quand j'ai un doute, je n'hésite pas à poser la question à mon gardien. »

## LE GARDIEN

Vous êtes au cœur de la vie de l'immeuble. Vous êtes un partenaire clé et un lien entre tous les acteurs de la chaîne de tri.

Jean, gardien à Ecoeu :

« Être gardien, c'est être à l'écoute des habitants, répondre à leurs interrogations mais également parfois les rappeler à l'ordre lorsqu'ils ne respectent pas les règles. Quand de nouveaux résidents s'installent, je leur transmets un dossier comprenant notamment le guide de tri et un guide des déchèteries afin qu'ils soient informés des consignes de tri de leur commune. »

## LE BAILLEUR

Il gère l'immeuble et ses aménagements. N'hésitez pas à lui faire part de vos idées concernant l'équipement du local propreté par exemple.

Sylvain, travaillant pour un bailleur à Goussainville :

« Lorsque l'on doit faire appel à des sociétés pour nettoyer un local propreté rempli de déchets abandonnés par un locataire (peinture, meubles, ...), le coût de l'intervention est répercuté sur l'ensemble des résidents. C'est pourquoi, il est important que les règles en matière de déchets soient respectées de tous. »

## LES SIGIDURS

C'est le Syndicat qui collecte et traite les déchets ménagers. Des agents sont à votre écoute pour vous aider, vous informer et mettre à votre disposition les outils et équipements facilitant les gestes de tri et de prévention des déchets dans votre immeuble.

Lydie, chargée de sensibilisation :

« Il est nécessaire pour nous d'avoir de bonnes relations avec les gardiens. Ils sont nos relais d'informations sur place. Par exemple pour réaliser un porte à porte, le gardien nous aide à dépasser les craintes des résidents. »

## ORGANISER ET ENTRETENIR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (locaux propreté, logettes)

Vous êtes chargé de l'organisation et de l'entretien des points d'apport volontaire qui favorisent le geste de tri.

- ⊕ **Un affichage clair et visible** de tous permet d'informer sur les consignes de tri.
  - ⊕ **Les bacs de tri doivent être regroupés**, de préférence au fond du local pour éviter que les non trieurs y déposent des sacs à ordures ménagères. Les bacs sont operculés et verrouillés pour garantir la conformité des déchets déposés (emballages et papiers recyclables triés en vrac sans sac plastique).
- 
- ⊕ **Un bon éclairage** permet de bien identifier les bacs. Un local bien ventilé permet de limiter le développement des mauvaises odeurs.
  - ⊕ **Du carrelage et une évacuation d'eau au sol** facilitent l'entretien et le nettoyage du local.
  - ⊕ **Si votre résidence est équipée de BAVE** (Borne d'Apport Volontaire Enterrée), vous êtes chargé de veiller à la propreté autour de ces bornes et des périscopopes. Un environnement propre incite les résidents à trier et à respecter les lieux.

## PRÉSENTER LES BACS A LA COLLECTE

- ⊕ **À chaque type de déchets (ordures ménagères, emballages et papiers recyclables, encombrants, déchets végétaux) correspond un jour de collecte.** Référez-vous au calendrier de collecte disponible sur le site internet du SIGIDURS pour connaître les dates de sortie des différents bacs.
- ⊕ Les collectes commencent très tôt le matin, il est donc important de présenter les bacs **la veille de la collecte à partir de 19h.**



## INFORMER

En répondant aux interrogations de vos résidents et en mettant à disposition des affichages utiles, vous êtes un acteur important de la gestion des déchets.

### DES OUTILS DE COMMUNICATION MIS À VOTRE DISPOSITION PAR LE SIGIDURS



Panneau de consignes locaux poubelles



Panneau encombrants



Guide du compostage en pied d'immeuble



Guide des déchèteries

## ALERTER

Vous êtes le relais de la collectivité. Ensemble nous trouvons des solutions aux problèmes que vous rencontrez.

- ⊕ **Si les bacs sont détériorés**, ils risquent de ne plus être collectés. Munissez-vous de leurs références, appelez-nous et nous veillerons à leur remplacement.
- ⊕ **Un bac a été volé**. Nous vous demandons une déclaration de vol faite auprès de la gendarmerie ou de la police nationale pour procéder à son remplacement.
- ⊕ **Votre bac de tri n'a pas été collecté**, il était probablement souillé par des erreurs de tri. Lorsque cela arrive, contactez-nous immédiatement grâce au numéro vert. Nous vous indiquerons la procédure à suivre. En cas de refus fréquents des bacs de tri, informez-nous et nous pourrions envisager des actions de sensibilisation.
- ⊕ **Le camion benne n'est pas passé** dans votre résidence. Après vérification de la conformité de la collecte, nous pourrions mettre en place une action adaptée à votre situation.

# Le tri et la valorisation des déchets

## Les ordures ménagères



## Les emballages et papiers recyclables



Une tonne d'emballages et papiers triés dans les bacs jaunes et traités au centre de tri de Sarcelles coûte 0 € grâce en partie à la revente des matières aux usines de recyclage.

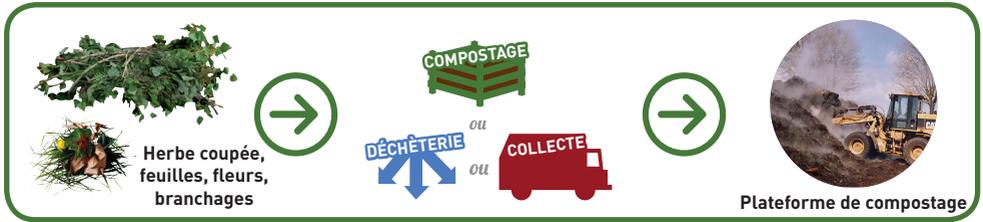
## Les emballages en verre



Les emballages en verre se recyclent à l'infini et sont transformés en bouteilles, pots et bocaux. 100 % du verre collecté en France est recyclé.



## Les déchets végétaux



## Les encombrants



## Les déchets spécifiques



## Le gardien, un acteur relais essentiel

### CHIFFRES CLEFS

2 français sur 5 vivent en immeuble.

- Les habitants d'immeuble trient 2 fois moins  
→ 29kg contre 46kg/an/hab au niveau national.
- Et 45% sont des trieurs occasionnels  
dont le geste doit être conforté.
- Améliorer la connaissance est le premier  
levier pour faire trier plus les Français.

Observatoire du geste de tri Ipsos / Eco-Emballages 2014



En tant que gardien, vous êtes un interlocuteur du quotidien pour les résidents. Votre proximité et votre disponibilité sont des atouts majeurs pour la vie de l'immeuble.

## Trier c'est bien, réduire c'est mieux

Le recyclage permet de gérer les déchets existants, alors que la prévention des déchets a pour objectif d'éviter de les produire. Cette dernière consiste à **éviter, réduire, retarder l'abandon d'un produit et à en limiter la nocivité.**

La prévention des déchets, c'est :

- ⊕ - **40 kg/hab/an** en pratiquant le compostage ;
- ⊕ - **15 kg/hab/an** en apposant un STOP-PUB sur sa boîte aux lettres ;
- ⊕ - **20 kg/hab/an** en réparant ses appareils avec l'aide d'un proche ou lors d'un Repair café ;
- ⊕ - **25 kg/hab/an** en achetant des produits avec moins d'emballages (formats familiaux, produits en vrac, produits à la coupe).

Grâce à ces quelques gestes simples, on peut diminuer considérablement le poids de ma poubelle, jusqu'à **100 kg par an !**



## Quelques outils proposés par le SIGIDURS en habitat collectif

### Composteurs en pied d'immeuble



Fournis gratuitement à l'ensemble des résidences situées sur le territoire du SIGIDURS.



Téléchargeable sur le site internet du SIGIDURS



### Repair Café

Lieu d'échanges et de réparation d'objets usagés.

## En savoir +

**JETONS MIEUX  
JETONS MOINS**

[www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)  
[www.reduisonsnosdechets.fr](http://www.reduisonsnosdechets.fr)  
[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



## La prévention et le tri des déchets : des gestes simples à appliquer au quotidien et à communiquer aux résidents



### Dans l'appartement

- ⊕ Trier les emballages et papiers recyclables
- ⊕ Privilégier l'eau du robinet
- ⊕ Accomoder les restes
- ⊕ Limiter les impressions
- ⊕ Réparer les objets cassés
- ⊕ Donner ou échanger
- ⊕ Louer des outils



### Dans le hall de l'immeuble

- ⊕ Apposer un Stop-Pub sur sa boîte aux lettres

### Au pied de l'immeuble

- ⊕ Composter les déchets alimentaires et les déchets végétaux de la résidence



## Au magasin

- ➔ Utiliser des sacs cabas
- ➔ Acheter à la coupe
- ➔ Acheter des éco-recharges
- ➔ Choisir les produits éco-labellisés
- ➔ Privilégier les formats familiaux



## Au bureau

- ➔ Respecter le tri lorsque celui a été instauré au sein de sa structure
- ➔ Utiliser une tasse et non des gobelets jetables

## Dans le local propreté

- ➔ Respecter les consignes de tri des déchets rappelées sur le couvercle des bacs

## Des difficultés à faire adhérer les habitants à la prévention et au tri des déchets ?

Lorsque les problèmes de tri persistent sur la résidence, les chargés de sensibilisation du SIGIDURS vous proposent un accompagnement et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation en partenariat avec le bailleur. Le SIGIDURS vous invite vivement à participer aux différentes opérations mises en place afin de favoriser l'adhésion des résidents.

## Nous contacter

**Problèmes liés à la collecte ou à la maintenance des bacs :**

**0 800 735 736** Service & appel gratuits

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Plus d'infos

[www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)

**Besoin de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets sur la résidence :**

[animation@sigidurs.fr](mailto:animation@sigidurs.fr)



Pour vous permettre de mieux répondre aux interrogations des habitants, vous trouverez ci-dessous des éléments d'informations :

## Pourquoi mon immeuble est équipé de bac de tri « operculés » ?

Afin d'**éviter toute pollution** par l'introduction de sacs d'ordures ménagères, les bacs sont équipés de couvercles avec une ouverture réduite.



## Je n'ai pas de place chez moi pour trier !

Un **sac cabas** est **suffisant** pour mettre les emballages et papiers recyclables en attendant de les déposer dans le bac de tri.

## J'ai un doute sur un déchet, que dois-je faire ?



En cas de doute, consulter le **guide de tri**.

Plus d'infos

[www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)

## Que dois-je faire de mes déchets encombrants ?



Les encombrants sont des déchets qui, en raison de leur volume et de leur poids, ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères. Ils **doivent être en priorité apportés en déchèterie**. Ils peuvent également être déposés sur le trottoir de la résidence la veille au soir de la collecte des encombrants, ou le cas échéant, dans le local qui leur est dédié.

## Puis-je jeter mes appareils électriques et électroniques usagés aux encombrants ?

La composition des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) les place dans la catégorie des **déchets dangereux**. Ils peuvent être **donnés à une association** lorsqu'ils fonctionnent encore, **rapportés en magasin** ou alors **déposés dans l'une des déchèteries du SIGIDURS** lorsqu'ils ne sont pas réutilisables ou réparables.



Pour toute réclamation liée à la collecte  
des déchets ou à la maintenance des bacs  
contactez-nous au

**0 800 735 736** Service & appel gratuits

ou sur notre site internet

Plus d'infos

[www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)